

CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES du 7,					
PAR RICHARD FÈRE ET FILS,					
Ingénieurs-opticiens, brevetés, quai St-Antoine, 11.					
HEURES.	THERM.	HYGROM.	BAROM.	VENTS.	CIEL.
6 heures.	1 d. au-		27 pou.		
du mat.	dessus	80 deg.	8 lign.	Sud.	Brouill.
	de 0.		Idem.		
Midi...	6 d. au-	78 deg.		Idem.	Soleil.
	dessus				
SOLEIL.			LUNE.		
Lever.	Midi vr.	Couch.	Phases.		Age.
7 h.	0 h.	4 h.			
11 min.	6 m. 57	30 min.	Nouvelle lune.		"

LYON, 7 janvier.

UNE BONNE INSTRUCTION AU PEUPLE. — DISCOURS DE M. DUPIN.

Une bonne instruction pour le peuple ! C'est un besoin de notre époque ; mais celle que nous avons établie est-elle suffisante ? quelles sont ses bases ? C'est ce qu'il est bon d'examiner.

Sous la Restauration, une lutte vive et animée s'engagea entre le libéralisme et le pouvoir sur la question de l'instruction populaire. Le libéralisme s'avancé avec des méthodes nouvelles, avec des instituteurs laïcs ; le gouvernement lui opposait les frères de la Doctrine-Chrétienne. Mais au milieu de ce conflit la législation restait muette ; les écoles primaires étaient régies par des ordonnances royales. La charte de 1830 promit une loi sur l'instruction primaire et la liberté de l'enseignement ; plusieurs projets furent présentés, et enfin la loi du 28 juin 1833 fut promulguée ; elle a ouvert une voie plus large à l'instruction primaire, mais elle est évidemment insuffisante.

Il faut, pour porter un bon jugement sur une législation, la juger par ses résultats ; voyons d'abord ses dispositions principales : « L'instruction primaire élémentaire, dit son article 1er, comprend nécessairement l'instruction morale et religieuse, la lecture, l'écriture, les éléments de la langue française et du calcul, le système légal des poids et mesures. »

L'instruction morale et religieuse : mais quelle en est la direction dans nos écoles primaires ? les instituteurs eux-mêmes ont-ils jamais été appelés à réfléchir sur les bases immuables de la morale ? leur a-t-on enseigné les principes qu'elle renferme ? Dans nos collèges, dans nos meilleures institutions, les cours de morale se font à peu près comme les cours de langue ; on enseigne cette partie si essentielle de la philosophie aux élèves de la même manière qu'on leur apprend à expliquer une page de Cicéron ! Ce n'est pas là enseigner la morale ! Avons-nous même un traité élémentaire à mettre aux mains de nos instituteurs ?

L'instruction doit être religieuse, — ce qui veut dire que les instituteurs primaires conduiront leurs élèves à la messe, qu'ils leur feront apprendre leur catéchisme et réciter quelques prières, et à quelle époque de la vie fait-on ces enseignements ? à celle où l'enfance dépourvue d'intelligence ne peut même pas avoir des notions exactes sur ce qui est juste ou injuste.

Dans la réalité, l'instruction primaire se borne à la lecture, à l'écriture, au calcul et à quelques éléments de la langue française. Les enfants du peuple passent deux ou trois hivers dans les écoles ; arrivés à l'âge de dix à onze ans, ils entrent immédiatement en apprentissage dans les villes, ou bien, dans les campagnes, sont employés au travail des champs ; ils ont fait leur première communion ; ils savent lire et tracer quelques lignes d'une mauvaise écriture. — C'est bien quelque chose, sans doute ; mais enfin trouvons-nous là les bases d'une bonne instruction ? — Mais pourquoi la loi de 1833 a-t-elle établi deux degrés ? A quoi bon cette division ? l'instruction primaire supérieure ne pouvait-elle pas être la base générale de l'instruction du peuple ?

M. Dupin demande pour le peuple l'instruction. Eh bien ! jusqu'à ce jour, on n'a pas encore fait une loi sur l'instruction à donner à la moitié des enfants du peuple, sur l'instruction des filles.

THÉÂTRE DES JACOBINS.

LA MARQUISE DE PRETINTAILLE. — CLAUDE BÉLISSAN AUX ILES MARQUISES. — LE PASSÉ OU A TOUT PÉCHÉ MISÉRICORDE. — LE CAUCHEMAR OU LA REVUE LYONNAISE DE 1836(1).

Marquise à trente quartiers pleins
J'ai pris mes droits sur les vilains ;
En amour j'aime la canaille.
D'un ton fier je leur dis : Venez,
Mais sous mes rideaux blasonnés,
Vils roturiers,
Respectez les quartiers
De la marquise de Pretintaille.
Mon fermier, butor bien nerveux
Don't la charte a combié les vœux,
Dénigrait la glèbe et la taille ;
Mais je lui fis voir à loisir
Tout ce qu'on gagne au bon plaisir.
Vils roturiers, etc.

Voilà ce que l'auteur du vaudeville joué hier au Gymnase a voulu transporter sur la scène. On conviendra que la tâche était délicate. Il était même impossible de la remplir complètement, et il en sera toujours ainsi chaque fois qu'on essaiera de mettre en action ces petits poèmes, parfaits dans leur genre, que Béranger appelait modestement des chansons. Toutes les tentatives de cette espèce ont constamment échoué. Pour nous renfermer dans le sujet qui nous occupe, ne tombe-t-il pas sous le sens qu'en prétendant offrir au public le personnage de la marquise

(1) Cette pièce a été imprimée avec les suppressions ordonnées par la censure locale. On y a rétabli la scène du commerce tout entière restée sous les ciseaux de la Préfecture. Cette brochure se vend chez l'éditeur, L. Boitel, quai St-Antoine, 56. Prix : 50 centimes.

L'instruction primaire, telle que nous l'avons, est donc incomplète, insuffisante, et ne répond pas aux besoins du peuple.

Il y a dans la vie de l'homme une époque grave, sérieuse ; à cette époque il est travaillé du désir de savoir ou d'apprendre ; il a secoué les langes de l'enfance : il s'est fait homme, il entre dans la vie. Oh ! c'est alors qu'il faudrait pour lui des cours de morale ; c'est alors qu'il faudrait des enseignements qui pussent l'aider dans l'exercice de son industrie, de l'état qu'il doit le faire vivre et soutenir sa famille. Il faudrait de nouveaux aliments à cette intelligence puissante, active, qui partout cherche à prendre de l'essor ; enfin, c'est alors que le travailleur a besoin d'une éducation tout à la fois morale, professionnelle et intellectuelle ! — Dans l'école primaire l'homme du peuple a appris à lire et à écrire ; mais que lui a-t-on dit sur ses devoirs d'homme, de citoyen. — Il a fait sa première communion dans sa paroisse ; qu'on ouvre les catéchismes, et qu'on voie s'ils contiennent des éléments qui puissent servir de guide dans la vie. — Il a appris un état manuel, mais machinalement, comme son maître l'avait appris lui-même ; il travaille sans se rendre même compte des procédés qu'il emploie !

Si vous voulez l'instruction du peuple, commencez donc par lui donner des enseignements qui l'élèvent, le guident et l'aident !

Ouvrez des cours publics où il pourra puiser une instruction conforme aux besoins de notre civilisation.

A Paris on a commencé faiblement à entrer dans cette voie : des cours publics sont ouverts au Conservatoire des arts et métiers.

M. Blanqui y professe un cours d'économie politique, dans lequel il examine les diverses questions commerciales et industrielles de notre époque, questions graves et sérieuses s'il en fut jamais.

Ces cours ont été suivis spécialement par des ouvriers et des chefs d'atelier ; jamais professeur à Paris n'a eu un auditoire aussi zélé, aussi nombreux et aussi sérieux. — Il se fait deux fois la semaine, commence à sept heures ; à six, les places sont toutes occupées. — Il n'y a pas pareille foule aux leçons de nos professeurs de la Sorbonne.

En 1832, une association s'était formée pour l'instruction du peuple : MM. Arago, Cormenin, Garnier-Pagès et autres députés de l'opposition faisaient partie de son comité. Des professeurs y enseignaient l'histoire, la physique, la géographie, etc. etc. Les ouvriers s'y pressaient en foule ; le gouvernement fit fermer cette école. — Je ne veux pas, dit alors un ministre à M. Arago, que vous vous mêliez de donner de l'instruction au peuple !

— Nous empruntons à l'Observateur de la Loire, journal hebdomadaire qui se publie à St-Etienne, et qui se dévoue à la défense des intérêts populaires, les réflexions suivantes : elles sont tirées d'un article fort remarquable, intitulé : De la bibliothèque publique de St-Etienne.

Ces faits nous révèlent la nécessité d'ouvrir à l'enseignement populaire une carrière large et nouvelle ; ils nous enseignent aussi que l'instruction primaire, tout utile et toute bienfaisante qu'elle est, ne doit être qu'un premier degré dans l'instruction populaire, et qu'à côté et sur une large base devraient s'établir des enseignements plus élevés.

On a tout fait jusqu'à ce jour pour l'instruction des classes riches : on paie des académiciens qui mettent 40 ans pour refaire un dictionnaire. On paie des professeurs de belles-lettres, de langues anciennes, d'hébreu, de sanscrit,

de Pretintaille, avec les allures et la passion brutale que lui attribue la plume énergiquement coloriste du chansonnier, on s'exposait à être cynique ou à faire un portrait pâle et sans originalité. C'est contre ce dernier écueil que s'est brisé le vaudeville. Son œuvre n'en est pas moins semée de propos forts lestes et de situations très-scabreuses ; mais ce n'est point la peinture de la marquise de Pretintaille, telle que nous la connaissons ; c'est un vaudeville comme tant d'autres, assez égrillard, dont l'action repose sur une substitution de personnes dans un rendez-vous, chose fort commune au théâtre depuis le *Marriage de Figaro* jusqu'à *Ninette à la cour*. — Jean Grivet a tué un lapin sur les terres du marquis de Pretintaille. Pour ce fait, il va être mis au cackot, au pain et à l'eau ; il sera peut-être pendu. Mais Louison, jeune et jolie villageoise qui s'intéresse beaucoup à lui, demande sa grâce à la marquise, en faisant de Grivet l'éloge le plus pompeux et le portrait le plus séduisant. La marquise veut voir Jean Grivet ; elle est curieuse de connaître les moyens de séduction dont peut se servir un rustre, un vilain. Celui-ci lui donne un spécimen de son savoir-faire ; elle se prête au rôle de la fille innocente que Jean Grivet est censé séduire. Le paysan s'enhardit, oublie qu'il a affaire à la marquise, et celle-ci le chasse en lui chantant le refrain connu :

Vils roturiers,
Respectez les quartiers
De la marquise de Pretintaille.

Ici l'affaire se complique. Le marquis a donné un rendez-vous à Louison ; Jean Grivet, resté libre on ne sait pourquoi, apprend cette circonstance, et, d'après les conseils d'un certain chevalier, personnage ridicule dont nous n'avons point encore parlé, il enferme le marquis dans une bibliothèque. La marquise, de son côté, vient au rendez-vous à la place de Louison, dans l'intention de convaincre son mari d'infidélité ; mais elle trouve Grivet et n'est pas sévère du tout pour lui. Elle obtient son pardon et lui fait épouser Louison. — Tel est le dénouement et la moralité

même au collège de France ! on en paie à la Sorbonne ! et dans Paris trois ou quatre professeurs, modestement rétribués, font seuls des cours publics pour la classe ouvrière. A Lyon, à Bordeaux, dans toutes nos grandes villes nous n'avons pas même cet enseignement.

Malgré les difficultés inouïes de sa position, le peuple éprouve la nécessité de faire agir les ressorts cachés qui donnent le jeu à son intelligence, de se créer de nouveaux besoins et de nouveaux plaisirs ; et cette tendance est établie par une multitude de faits.

On se rappelle que le cours de mécanique de M. Charles Dupin, professé au conservatoire des arts et métiers, avait été, depuis 1824, successivement ouvert dans les principaux ports de France par les soins du ministre de la marine. Ce dernier déclarait que cette étude serait avantageuse à l'industrie en général et profitable aux ouvriers des professions maritimes, et qu'il attachait beaucoup d'importance au succès de cet établissement. Dans son rapport au roi sur le budget de la marine, de 1826, il déclarait que déjà plus de 3,000 artisans des villes maritimes suivaient avec assiduité ces cours, et que la plupart des villes où ils avaient été établis en avaient éprouvé les avantages.

M. Charles Dupin lui-même, en offrant son cours aux ouvriers français, disait : « Beaucoup d'entre vous ont retiré quelques fruits de mes leçons. J'ai vu qu'en Angleterre les savants et les puissants y réunissaient leurs efforts pour procurer aux ouvriers anglais une instruction nouvelle qui rend l'homme plus habile, plus à l'aise et plus sage. J'ai désiré pour vous les mêmes biens et mieux encore. J'ai pensé qu'on pourrait vous donner un enseignement plus complet et plus avantageux ; jamais je n'ai souhaité plus ardemment le succès d'une entreprise, parce que jamais je n'eus l'espoir de me rendre utile à tant d'hommes, à plus de compatriotes. »

Le même M. Charles Dupin disait en 1827 : « Pourquoi ne formerait-on pas en faveur des ménages d'ouvriers et d'ouvrières des bibliothèques populaires, où moyennant une somme très-modique, chaque ménage recevrait autant de livres qu'il en faut pour des gens qui ne peuvent donner à la lecture que des moments dérobés. » Or, M. le baron qui semblait avoir été pris à l'œuvre, comme les pleureuses de Rome, pour mener le deuil du peuple et se lamenter sur lui, ne hasardait rien que l'expérience n'eût déjà consacré. Nîmes avait à cette époque une bibliothèque populaire, et toujours, selon M. Dupin, il en était résulté d'excellents effets pour la classe ouvrière de cette cité.

A Lyon, la même institution florissait et donnait lieu à l'éloge suivant : « Il faut espérer que la plupart des villes de province imiteront cet exemple, et que ce moyen facile et agréable de répandre l'instruction et de bien employer le temps, deviendra général dans toute la France. Il est peu d'institutions plus propres à perfectionner une nation, à épurer ses mœurs et plus capables de produire à très-peu de frais, de plus grands avantages. »

A qui M. Emile Girardin adressait-il son journal des *Connaissances Utiles* ? au peuple. Il voulait qu'on écrivent non point pour les opinions, mais pour les spécialités, pour les professions, pour les métiers.

Ne perdons pas de vue cependant que les ouvriers abonnés soit au journal que nous venons de citer, soit aux bibliothèques populaires, s'imposaient pour faire face à cette dépense, des sacrifices pécuniaires.

Enfin nous enregistrons un dernier fait propre à détruire les préventions les plus profondément enracinées contre l'aptitude des classes ouvrières, à une vie contemplative alternant avec une vie active : les ouvriers de Lyon écrivaient en 1834, à M. le maire de cette ville, pour le prier de vouloir bien mettre à leur disposition tous les dimanches, la bibliothèque publique, afin d'y aller passer les uniques instants de loisir dont ils pussent disposer.

ELECTIONS DES PRUD'HOMMES.

Hier, samedi, MM. les marchands-fabricants ont procédé à l'élection de trois membres du conseil des prud'hommes, en remplacement de MM. Teilhard, Gailard et Ogier. Ont été élus MM. Félissent aîné, Adolphe Brisson et Arquillière.

de la pièce, dont nous n'avons présenté qu'une analyse fort raccourcie pour ne pas être fastidieux. Elle a réussi, du reste, grâce surtout à Mmes Adam (*la marquise*) et Baudoin (*Louison*), à MM. Danguin (*le marquis*), Vizontini (*Jean Grivet*) et Joanny, qui a donné une physionomie comique à un personnage secondaire, et dont les efforts méritent des encouragements et doivent désarmer la prévention.

Pour revenir à la *Marquise de Pretintaille* et résumer notre opinion à son égard, nous dirons : Ceux qui n'ont pas lu la chanson ont pu se plaindre d'entendre le vaudeville ; nous essaierons, quant à nous, d'oublier le vaudeville en relisant la chanson.

C'est un beau pays que le pays des Iles Marquises. C'est une terre d'une fertilité extraordinaire et qui présente une végétation vigoureuse. Les habitants de ces contrées sont remarquables par les belles proportions de leurs formes et la régularité parfaite de leurs traits. Leur teint n'est que légèrement basané ; les femmes y sont d'une beauté ravissante, elles nagent avec une agilité merveilleuse et portent seulement une ceinture de feuillage. Les canots de ces insulaires sont faits avec l'écorce d'un arbre très-souple ; ils ont de quinze à vingt pieds de longueur ; la proue, grossièrement sculptée, représente une figure humaine. On n'y voit d'autres quadrupèdes que des porcs, mais il y a beaucoup de volaille domestique, et les bois sont remplis de nombreuses espèces d'oiseaux au plumage le plus riche, le plus varié et le plus brillant.

Les Iles Marquises sont situées au nord-est de l'archipel de la mer Mauvaise. Elles ont été découvertes par Mendana, qui leur a donné le nom de *Marquises* en l'honneur de don Garcia de Mendoza, vice-roi du Pérou ; c'est pourquoi elles sont aussi appelées Iles *Mendozas*.

Il ne faut pas croire que ce soit le *Voyage de Claude Belissan aux Iles Marquises* qui nous ait fourni ces détails. Les auteurs de ce vaudeville se sont emparés de ce nom d'Iles Marquises parce qu'ils l'ont cru original et pour produire de l'effet sur l'affiche.

Aujourd'hui auront lieu les élections de quatre chefs d'atelier. Pour la première section à la salle de la Bourse, et, pour la seconde, à la salle de la Bibliothèque; les deux autres sections à la Croix-Rousse. Dans cette dernière ville, on a procédé d'une manière économique et sûre; les lettres de convocation ont été remises à domicile par des employés de la mairie, et sans frais pour les électeurs, leur seing a seulement été exigé pour réception. De cette façon, on a prévenu les erreurs ou omissions. On n'a pas cru devoir procéder ainsi à Lyon. Il en est résulté que plusieurs électeurs ont reçu jusqu'à deux lettres de convocation pour l'une et l'autre session. Ils ont dû payer un port de 15 centimes pour chacune. Plusieurs autres ont été oubliés. On ne peut concevoir comment de pareilles erreurs ont pu se glisser dans une administration qui, d'ailleurs, avait eu la précaution d'adopter un papier de couleur différente pour chaque section. Notre mairie manque-t-elle donc d'employés pour mettre de la régularité dans son service et éviter des frais à ses administrés?

Nous croyons urgent d'avertir les chefs d'atelier de l'une et l'autre section qui n'auraient pas reçu leurs lettres de convocation, que cette omission ne peut leur ôter le droit de voter. Ils devront donc se présenter avec assurance: il leur sera facile de faire constater leur identité dans une réunion de confrères.

On lit dans le *Mercurie Séguisien*:

Une tentative d'évasion a eu lieu pendant la nuit à la prison de Bourg, qui renferme en ce moment plus de 60 détenus. Le complot était combiné entre tous ces prisonniers, et dirigé par plusieurs forçats condamnés aux peines les plus graves, que cette maison de justice renferme encore, tels que Simon Rivet et les *Endormeurs*.

Les planchers avaient été percés à tous les étages, et le travail était activement poussé lorsqu'il a été découvert au milieu de la nuit.

La gendarmerie a été immédiatement appelée, et l'ordre a été rétabli; on fait dans la prison des perquisitions sévères pour découvrir les outils dont se sont servis les détenus.

Quelle n'eût pas été l'alarme générale, si ces malfaiteurs eussent pu, par un coup de main, reconquérir ainsi la liberté, et se lancer de nouveau dans la société que plusieurs ont déjà effrayée par leurs crimes! car trois, entr'autres, déclarés coupables d'assassinat avec des circonstances atténuantes, sont condamnés aux travaux forcés à perpétuité, et deux autres sont condamnés à 20 ans de fers.

MORT DE MINA.

D. Francisco Espoz y Mina est mort à Barcelone le 25 décembre. Déjà usé par les fatigues de la guerre, les inquiétudes d'un commandement difficile avaient achevé d'altérer sa santé, et depuis quelques mois il avait résigné les fonctions de capitaine-général de la Catalogne pour n'en conserver que le titre, ainsi que celui de commandant de l'armée de la principauté et d'inspecteur-général de la milice nationale. Sa mort est un véritable deuil public, et les journaux de Barcelone engagent les citoyens à oublier leurs divisions sur sa tombe et à s'unir pour jurer haine à la tyrannie, sacrifices sans compte pour la liberté, et union intime et éternelle entre les libéraux. « Ce serment religieusement accompli, dit le *Garde national*, sera plus agréable aux mânes de Mina que toutes les pompes funèbres et les marques de respect, bien méritées d'ailleurs, dont, pour la dernière fois, la garnison unie à la milice va accompagner ses restes mortels. » La plus grande tranquillité régnait à Barcelone, et l'on se préparait à rendre, le 27, les derniers devoirs au vétéran de la liberté. (*Journal du Commerce*.)

On lit dans le *Courrier Français*:

« Il y a déjà long-temps que la monarchie représentative n'est plus en France un gouvernement de principes. Mais l'on croyait encore à son utilité pratique; on la regardait comme la machine la mieux combinée pour l'expédition des affaires, et comme l'instrument naturel des intérêts. L'année qui vient d'expirer a détruit cette dernière illusion. Jamais le bruit des discussions publiques n'avait annoncé moins de résultats. A l'exception de la loi sur les chemins vicinaux et des deux lois de douanes, réformes partielles et transitoires, il ne reste rien de six mois de session. Le temps s'est passé en marches et contremarches: pour les individus comme pour les partis, la tactique a remplacé l'action. Il semble qu'une sorte de bascule politique équilibre les événements. »

« Ce mouvement de va et vient a produit les deux crises ministérielles du 22 février et du 6 septembre: l'une terminée sous l'influence de la chambre élective par un compromis entre l'ancienne majorité et le tiers-parti; l'autre tran-

chée par la prérogative royale dans le sens d'un retour aux tendances du centre droit. Une question de gouvernement intérieur, la conversion des rentes cinq pour cent, avait servi à rallier toutes les convictions libérales de la chambre: c'est sur une question de gouvernement extérieur, sur l'intervention en Espagne que l'autre mouvement s'est opéré. Il y a donc en fait deux initiatives dans le pays. »

« On composerait déjà une lamentable histoire de tous les projets compromis ou suspendus entre deux solutions contraires, depuis les premières hostilités. Auparavant, et quand la majorité du 13 mars existait encore, elle faisait les lois à la hauteur de ses idées, et plutôt pour apaiser les réclamations de la presse que par un zèle véritable des intérêts publics; mais enfin elle travaillait. La lutte des passions ne laisse point aujourd'hui de temps pour les affaires. Les attributions municipales et départementales, l'instruction secondaire, la responsabilité ministérielle, l'organisation des tribunaux et du conseil-d'état, les matières les plus graves ont à peine donné lieu à un rapport dans la dernière session. La colonisation d'Alger, votée d'enthousiasme par la chambre sur un discours de M. Thiers, a été remise en question par le ministère du 6 septembre; la mauvaise volonté des hommes de Gand pour la colonie nous a valu le désastre de Constantine: grande leçon pour un peuple qui pousse l'indifférence politique jusqu'à subir le gouvernement d'un parti étranger à tout sentiment de nationalité! »

« Après les partis, les associations; après les associations, les principes; après les principes, la presse qui les discute: voilà quelle a été la marche de la persécution. Aujourd'hui, les hommes qui ont supprimé la presse républicaine, attaquent la presse de l'opposition parlementaire. Le ministère du 6 septembre a renouvelé contre le *Courrier Français* les procès de tendance. C'est le dernier des précédents de la Restauration qu'il lui restait à faire revivre. Nous lutterons avec le même droit, et le jury de plus. »

« C'est en mesurant le temps écoulé que l'on aperçoit mieux les vides de notre organisation. Nous avons perdu à délibérer et à disputer les moments que l'on employait ailleurs à développer le travail et les communications; pendant que les conseils-généraux du commerce, de l'agriculture et des manufactures débattaient et décidaient, en sens contraires, la question de savoir si l'on introduirait en franchise les rails destinés à la construction des chemins de fer, la Belgique en ouvrait dans toutes les directions, et l'Angleterre, qui possède déjà les plus belles routes du monde, joignait par de grandes lignes de chemins de fer le centre commercial de Londres aux principaux points du littoral. En toutes choses, nous arrivons à la pratique les derniers, sans arriver plus sûrement. »

« Voici bientôt deux ans qu'il est question de réduire l'intérêt de la dette publique. La controverse sur cette matière a été approfondie; on nous avait promis qu'un projet de conversion serait présenté en 1837; cependant le discours de la couronne annonce un nouvel ajournement. »

« Comment pourrions-nous suivre, même de loin, les Américains et les Anglais, ces hardis pionniers de l'industrie? Les instruments du travail manquent aux travailleurs. N'est-il pas vraiment misérable qu'un pays tel que la France n'ait pour toutes institutions de crédit qu'une seule banque, et que les opérations de cette banque se bornent à l'escompte du papier? La banque de France a établi, il est vrai, une seconde succursale dans les départements; une banque locale s'est fondée à Marseille et une autre à Lyon. Mais toutes les banques des départements réunies à celles de Paris ne mettent pas en circulation pour trois cents millions de valeurs. En Angleterre, la circulation du papier-monnaie égale celle de l'argent. »

« La condition de nos ouvriers, la situation des établissements de bienfaisance et des maisons pénales, soulèvent des problèmes indépendants de toute question d'opinion. D'où vient que l'on n'en aborde aucune? La résistance, lorsqu'elle va jusqu'à suspendre l'action prévoyante des gouvernements, est un non sens. Fort heureusement pour nous, les opinions individuelles font une partie de l'œuvre que néglige l'administration, car sans cela le mouvement social s'arrêterait. »

Chambre des Députés.

Séance du 4 janvier.

Voici le texte des projets de lois présentés par M. Duchâtel:

PROJETS DE LOI SUR LES SUCRES.

Art. 1^{er}. Les droits sur les sucres à l'importation seront établis comme il suit:

Sucres des colonies françaises.

Brut sans distinction de nuances. — De Bourbon: à partir du 1^{er} juillet 1837, 30 fr. les 100 kil.; à partir du 22 janvier 1838, 22 fr. — Des Antilles et de la Guiane: à partir du 1^{er} juillet 1837, 35 fr.; du 22 janvier 1838, 25 fr.

Terré sans distinction de nuances. — De Bourbon, du 1^{er} juillet 1837, 52 fr. 50 c.; du 22 janvier 1838, 44 fr. — Des Antilles et de la Guiane, du 1^{er} juillet 1837, 60 fr.; du 22 janvier 1838, 56 fr.

Sucres étrangers.

Bruts autres que blanc et sucre terré. — Brun, dit Moscouade. Par navires français. — De l'Inde: à partir du 1^{er} juillet 1837, 57 fr. 50 c.; à partir du 1^{er} janvier 1838, 35 fr. — D'ailleurs hors d'Europe, du 1^{er} juillet 1837, 62 fr. 50 c.; du 1^{er} janvier 1838, 40 fr. — Des entrepôts, du 1^{er} juillet 1837, 72 fr. 50 c.; du 1^{er} janvier 1838, 50 fr.

Par navires étrangers, du 1^{er} juillet 1837, 77 fr. 50 c.; du 1^{er} janvier 1838, 55 fr.

Bruts, blancs et terrés autres que moscouade. Par navires français. — De l'Inde: Du 1^{er} juillet 1837, 80 fr.; du 1^{er} janvier 1838, 70 fr. — D'ailleurs, hors d'Europe: du 1^{er} juillet 1837, 85 fr.; du 1^{er} janvier 1838, 75 fr. — Des entrepôts: Du 1^{er} juillet 1837, 95 fr.; du 1^{er} janvier 1838, 85 fr.

Par navires étrangers: Du 1^{er} juillet 1837, 110 fr.; du 1^{er} janvier 1838, 100 fr.

2. La restitution du droit accordé à l'exportation des sucres raffinés et candis aura dorénavant pour base le droit établi sur les sucres des Antilles et de la Guiane française.

La tare de 2 pour cent allouée par l'article 3 de la loi du 26 avril 1833 est supprimée.

3. Sont maintenues en tout ce qu'elles n'ont pas de contraire

à la présente loi les conditions déterminées par les lois du 28 avril 1833 et de juillet 1836 pour l'obtention de la prime de sortie.

PROJET DE LOI SUR LES CAISSES D'ÉPARGNE.

Art. 1^{er}. La caisse des dépôts et consignations sera chargée, à l'avenir, de recevoir et d'administrer, sous la garantie du trésor public, et sous la surveillance de la commission instituée par l'art. 99 de la loi du 28 avril 1816, les fonds que les caisses d'épargne et de prévoyance ont été admises à placer en comptant au trésor, conformément à l'art. 2 de la loi du 5 juin 1835.

La caisse des dépôts de consignations bonifiera l'intérêt de placement à raison de 4 p. 100 par an, jusqu'à ce qu'il en ait été autrement décidé par une loi.

2. Les comptes des caisses d'épargne avec le trésor public seront réglés et arrêtés en capitaux et en intérêts dans les trois mois qui suivront la promulgation de la présente loi. La somme dont le trésor se trouvera débiteur sera remise à la caisse des dépôts et consignations. Pour l'emploi de cette somme et de celles qui seront ultérieurement versées, le ministre des finances est autorisé à transférer et à inscrire, au nom de la caisse des dépôts et consignations des rentes 4 p. 100 au pair, jusqu'à concurrence de la partie disponible des crédits ouverts par les lois du 21 avril 1832, 24 avril et 27 juin 1833, et 3 juin 1834.

3. La caisse des dépôts et consignations pourra placer au trésor public, à l'intérêt de 4 p. 100 par an, soit en comptes courants, soit en bons royaux, à échéance fixe, les fonds provenant des caisses d'épargne et de prévoyance.

4. Si une partie des rentes remises à la caisse des dépôts et consignations en vertu de l'art. de la présente loi venait à être aliénée par cette caisse, la dotation de l'amortissement appartenant aux rentes 4 p. 100 serait accrue dans la proportion de 1 p. 100 du capital nominal des rentes aliénées.

PROJET DE LOI SUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX PUBLICS.

Art. 1^{er}. Les fonds de réserve de l'amortissement pourront être employés à l'exécution des travaux publics extraordinaires, conformément aux dispositions de la présente loi.

2. Il est créé en dehors du budget général de l'état un fonds spécial affecté à l'exécution des travaux publics extraordinaires. Ce fonds se compose: 1^o des excédants de recette des budgets; 2^o des prélèvements qui pourront être faits sur les fonds de réserve de l'amortissement pour compléter la somme nécessaire aux dépenses autorisées.

3. La caisse d'amortissement recevra en échange, et jusqu'à concurrence des sommes prélevées sur le fonds de réserve, des rentes 3 p. 100 au pair que le ministre des finances est autorisé à faire inscrire en son nom au grand-livre de la dette publique.

4. Les travaux dont la dépense devra être imputée sur le fonds créé par l'art. 1^{er} seront autorisés par des lois spéciales énonçant la dépense totale des travaux et les sommes qui pourront y être employées chaque année.

5. Les dépenses autorisées conformément à l'article précédent, et les ressources au moyen desquelles il devra y être pourvu, seront l'objet d'un budget annexé au budget général de chaque exercice, sous le titre de *budget extraordinaire des travaux publics*.

6. La portion des crédits annuels qui n'aura pas été consommée à la fin de l'exercice, pourra être reportée à l'exercice courant, en conservant son affectation spéciale.

7. Chaque année il sera rendu aux chambres un compte particulier des travaux exécutés en vertu de la présente loi; ce compte rappellera les allocations accordées pour chaque nature de travaux ou entreprises; il présentera les dépenses faites, et celles qui resteront à faire pour leur achèvement.

On lit dans le journal le *Temps*:

« On s'est étonné à la chambre de voir le ministère apporter à l'assemblée un grand nombre de projets de lois, avant même que la commission d'adresse ait terminé son travail. Cette dérogation aux usages et aux convenances parlementaires a été regardée comme une singulière affectation de dédain pour les décisions ultérieures de l'assemblée. »

Faits Divers.

On lit dans le *National* du 5:

Un des patriotes les plus honorables de notre révolution, M. Félix Lepelletier de Saint-Fargeau, frère de Michel Lepelletier, tué par le garde-du-corps Paris, est mort ce matin, à onze heures, à Villiers, près de Neuilly; il était âgé de 70 ans.

— La commission chargée de la rédaction du projet d'adresse en réponse au discours du trône, s'est assemblée tous les jours, depuis lundi.

Aucun membre n'a manqué à une seule séance. M. Dupin a laissé à un des vice-présidents le soin de présider la séance de la chambre pour assister à la réunion d'hier.

Aucune résolution n'a été prise dans les deux premières séances. On est convenu de réserver la question d'Espagne pour la dernière.

Sur les autres questions, on n'a fait encore que converser: c'est l'expression dont se servait hier au soir, aux Tuileries, un des membres de la commission.

Autant qu'on peut en juger par ces conversations préliminaires, le projet d'adresse sera favorable au ministère.

— De nouvelles arrestations ont encore été faites hier et aujourd'hui, à l'occasion de l'attentat du 27 décembre.

Au nombre des personnes arrêtées hier, se trouvait une jeune Italienne d'une grande beauté, âgée de dix-huit à vingt ans; conduite immédiatement à la cour des pairs, devant les magistrats instructeurs, elle a été mise en liberté après un court interrogatoire.

Les autres personnes arrêtées sont les sieurs Nenevé, âgé de 30 ans, menuisier, rue Saint-Denis, 44; Legludic, commis-voyageur; Dumont, dit *Joko*, marchand de limonade aux théâtres des boulevards, et Dulong, ancien entrepreneur de la diligence de Beauvais à Metz.

(*Gazette des Tribunaux*.)

— Nous apprenons avec peine que la ville d'Edimbourg a eu beaucoup à souffrir d'un violent incendie dont elle a été le théâtre, mardi dernier. Voici les détails de l'événement tels qu'ils nous sont transmis par un correspondant. Ce matin un incendie terrible a éclaté dans Green-Side-Street, presque en face l'auberge du Taureau-Noir. Le feu a commencé, dit-on, dans la boutique d'un ébéniste; a été aperçu vers trois heures. On s'imagina d'abord qu quelques seaux d'eau suffiraient pour l'éteindre; mais il

Du reste, leur pièce est sans aucun intérêt, et le talent de Breton n'a pu lui éviter une chute complète.

Dans le *Passé* ou à tout péché miséricorde, il y a un mari ridicule, un vieux grognard, grand fumeur et grand buveur, une petite fille bien naïve, un amoureux très-insignifiant, une femme, — modiste autrefois, et grande dame aujourd'hui, — bonne, méchante, triste, gaie, libertine, vertueuse, jalouse de sa nièce et qu'elle marie à son amant. Quant à une action indiquée, un but proposé, une conclusion formulée, il est impossible avec le désir le mieux conditionné de les y découvrir; et lorsque ces qualités manquent à un ouvrage dont le titre est passablement prétentieux au fond, ne dira-t-on pas avec raison que l'auteur a commis un péché irrémissible?

La *Revue lyonnaise* de 1836 ne justifie pas complètement son titre. Sauf les personifications de l'exposition de la *Société des Amis des Arts* et de la machine balayeuse de M. Bernet (que l'on a du reste à tort, mais sûrement sans mauvaise intention, ridiculisé), il n'y a rien d'exclusivement lyonnais dans cette bluette, pièce à tiroir et que revendique l'époque du carnaval. C'est une espèce de lanterne magique. Vous y verrez Breton sous la figure du diable, dans le costume de Robert Macaire, et simultanément et par moitié sous les traits du drame moderne et du vaudeville. Vous y verrez Mme Adam tour-à-tour obéissante, exposition de peinture, gaz et arc de triomphe; vous y verrez Barqui chemin de fer, tonnerre, Bertrand; vous y verrez en action la représentation de la guerre d'Espagne: vous y verrez Gomez suivre Alaix et Alaix suivre Gomez, tout cela entremêlé de calembourgs point trop détestables, de traits spirituels et de couplets bien tournés. Plusieurs allusions politiques assez heureuses ont été saisies et vivement applaudies. Cet acte sans prétention a réussi; le nom des auteurs a été demandé, et Breton a donné ceux de MM. Labit et Joanny Augier.

L'annonce de ce spectacle avait attiré beaucoup de monde. Le résultat financier a été meilleur que le résultat littéraire; mais qu'importe au bénéficiaire!

AMÉDÉE R.

VARIÉTÉS.

NOTICE SUR M. CHARLES PARQUIN.

Parquin (Charles), chef d'escadron de la garde municipale de Paris, officier de la Légion-d'Honneur, frère du célèbre avocat de ce nom, naquit à Paris le 23 décembre 1786, de parents justement estimés et honorés dans le commerce. Il se voua de bonne heure à la carrière des armes. Peu d'officiers sont aussi connus que lui dans la cavalerie, corps dans lequel il compte plus de trente ans de service et dans lequel il a fait toutes les campagnes depuis Austerlitz jusqu'à Waterloo.

Les bulletins de Marengo et de Zurich enflammèrent son jeune courage, et le décidèrent à s'enrôler avant l'âge de seize ans (le 11 nivôse an XI, 1^{er} janvier 1803), dans le 20^e régiment de chasseurs à cheval. Il passa par tous les grades subalternes jusqu'au 6 avril 1809 où, devant Lintz (Autriche), il fut fait officier sur le champ de bataille. Son régiment, sous les ordres du colonel Castex, avait exécuté une charge de cavalerie qui détruisit en entier le régiment de houlans Murfeld. Le jeune Parquin fut grièvement blessé d'un coup de feu au bras gauche, après avoir tué deux houlans dont un officier.

La bataille de Raab, en Basse-Hongrie, venait d'être gagnée par le prince Eugène sur l'archiduc Jean; les apprêts de celle de Wagram se faisaient : le jeune Parquin, rétabli de sa blessure, rejoignit son régiment à Wagram, où il contribua à une charge qui eut pour résultat la destruction d'un carré ennemi, et dans laquelle il reçut un coup de baïonnette à la cuisse.

La guerre d'Allemagne terminée, son régiment traversa la France pour se rendre en Espagne.

A l'issue de Fuente-Duenos, près Ciudad-Rodrigo, Parquin reçut un coup de feu qui lui traversa la figure. Comme il ne pouvait parler, il écrivit, de l'ambulance, à son colonel : « Ma blessure n'est rien ; j'avais une mauvaise dent contre les Anglais, ils me l'ont enlevée ; mais ils auraient dû se dispenser d'en faire disparaître cinq autres. »

Le 12 avril 1812, le général en chef, duc de Raguse, ayant fait une invasion en Portugal, Parquin, qui faisait les fonctions d'adjudant-major de ses guides, sous les ordres du colonel Denis, son aide-de-camp, à la tête de 200 cavaliers d'élite, a fourni une charge qui eut pour résultat la prise de 1,500 Portugais, et celle d'un drapeau enlevé au milieu d'un carré ennemi par l'officier Parquin. C'est pour cette action qu'il fut décoré.

Devant Salamance, le duc de Raguse, accompagné de quelques officiers, faisait une reconnaissance entre la ligne des tirailleurs des deux armées, lorsqu'un officier du 10^e régiment de dragons légers anglais, dépassant la ligne ennemie, vint caracolier et branler son sabre à la vue de l'armée française. « Que veut cet officier, dit le duc de Raguse ? — Monseigneur, répondit Parquin, il veut échanger un coup de sabre, et, si je n'étais de service auprès de votre excellence, j'aurais déjà satisfait à son désir. — Qu'à cela ne tienne, répondit le maréchal, je vous accorde la permission. » Parquin rejoignit l'officier anglais, croisa le fer avec lui, et l'ayant frappé d'un coup de pointe à l'épaule gauche, le désarçonna, le jeta à terre et ramena le cheval en laisse, aux applaudissements du maréchal, des officiers et des tirailleurs qui étaient présents.

Le lendemain, à la bataille de Salamance, dans une brillante charge de cavalerie faite par l'escorte, Parquin fut grièvement blessé au bras droit. Le général en chef, qui l'avait aussi été au commencement de la bataille par un bicaïen, revint en France et l'amena avec lui. Il le fit entrer aux chasseurs à cheval de la garde impériale. Parquin fit, dans ce corps, les campagnes de Saxe, assista aux batailles de Lutzen, Bautzen, Dresde ; il se distingua à celle de Leipzig, où il fut assez heureux pour, en exposant sa vie, sauver celle d'un maréchal de France (le duc de Reggio), qui se trouvait seul engagé dans un gros de cuirassiers autrichiens.

A la bataille de Hanau, les chasseurs de la garde chargèrent sur les Bavares ; l'officier Parquin reçut une blessure à la tête. Il en fut récompensé par sa nomination au grade de capitaine dans le même régiment. Ce fut en cette qualité qu'il fit la campagne de France.

Dans le courant de mars 1814, l'empereur, marchant de Vitry-le-Français sur Troyes, avec sa garde, fut averti que le corps du maréchal Oudinot, qui était en route pour le remplacer dans cette première ville, était fortement harcelé par un corps russe. Aussitôt il fit passer le gué de la Marne à sa cavalerie, à une lieue de Vitry, et se porta, par cette manœuvre, sur le flanc droit des Russes. Le général Sébastiani vint donner l'ordre au capitaine Parquin, qui commandait l'avant-garde, de charger à outrance sur une batterie de dix-huit pièces de canon, que l'ennemi venait d'établir en rase campagne. La charge fut exécutée avec une grande audace jusqu'à cent pas des pièces ; là, la mitraille qui venait d'éclaircir les rangs, ne permit pas aux chasseurs d'aller plus loin ; mais, par une manœuvre bien comprise, le capitaine Parquin jeta et éparpilla ses chasseurs, à droite et à gauche de la route, en tirailleurs, et laissa par là le terrain à découvert ; les escadrons des 3^e et 6^e dragons, qui chargeaient en colonnes serrées derrière l'escadron de Parquin, arrivèrent sur les canonniers russes, sans que ces derniers eussent pu recharger leurs pièces, les sabrèrent et les firent prisonniers, emmenant aussi toute leur artillerie. On ne s'en tint pas là : on continua la charge, qui eut pour résultat la déroute des Russes et la prise de 600 cuirassiers, après quoi le maréchal Oudinot put librement exécuter son mouvement sur Vitry-le-Français.

Le général Sébastiani, dans le compte qu'il rendit à l'empereur de cette affaire, lui disait : « Il y a 20 ans, Sire, que je suis officier de cavalerie, et je n'ai jamais vu une charge plus impétueuse que celle exécutée par l'escadron d'avant-garde. » Paroles bien flatteuses pour le capitaine Parquin qui commandait cet escadron.

Après la bataille de Montmirail, où les corps d'armée russe et prussien, commandés par les généraux Sacken et Bulow, furent mis en retraite sur Château-Thierry, et ne durent leur salut qu'à la rupture de pont sur la Marne, l'empereur vint en personne pour le faire rétablir sous ses yeux. L'ouvrage terminé, il demanda au général Colbert qu'on lui désignât un capitaine et cent chevaux de sa garde pour une expédition hardie. Parquin fut commandé : « Marchez à l'ennemi, capitaine, et faites-moi des prisonniers, » lui dit l'empereur. Un ordre comme celui-là, émané d'une pareille bouche, devait produire son effet ! Parquin passa de suite le pont avec sa troupe : il était six heures du soir ; à minuit il avait joint l'ennemi à Orchi-le-Château, sur la route de Soissons ; il prend ses dispositions, fait prévenir le général Colbert de le faire soutenir par deux escadrons de cavalerie, et se met à exécuter une charge dont le résultat fut la prise du petit poste et de l'avant-garde des ennemis. Il traverse Orchi-le-Château, et jette l'épouvante dans leur bivouac, qui se réveille sabré par des hussards, des dragons, des mamelouks et des lanciers (car le capitaine Parquin avait, à dessein, composé son escadron de ces différentes armes de la garde). Cette variété d'uniformes dut faire croire à l'ennemi qu'il était attaqué par une division de cavalerie ; aussi l'épouvante, chez lui, fut-elle générale. Il y eut un certain nombre de morts et une centaine

ble possible, demanderont des crédits pour faire face à leur profusion et fatigueront le gouvernement général de demandes toujours croissantes de subsides.

» Les dépôts dans les différents états ont encore le grave inconvénient de foment l'esprit de spéculation.

» Le gouvernement, dit le président, qui avait, sans nécessité, reçu du peuple un fort boni au lieu d'être employé comme ci-devant et de lui revenir au moyen des dépenses publiques, a été déposé dans des banques. Ces banques ont fait des emprunts sur ce surplus et l'ont ainsi converti en capital de banque ; et de cette manière, il a servi à multiplier les chartes de banque et a contribué pour beaucoup à produire l'esprit de spéculation.

» Entr'autres fruits de cet esprit de spéculation, il faut noter des ventes de terrain faites sur une grande échelle, non pas à des hommes qui veulent fonder des établissements, mais à des revendeurs de terre.

» Les banques ont passé leurs billets aux spéculateurs, qui les ont passés aux receveurs, et ils sont immédiatement revenus aux banques, pour être de nouveau négociés et renégociés, servant ainsi purement d'instruments pour transférer aux spéculateurs les biens nationaux de plus de valeur, et payer le gouvernement par un crédit sur les livres des banques.

» Ces crédits sur les livres de quelques-unes des banques occidentales, ordinairement appelés dépôts, excèdent déjà de beaucoup leurs moyens immédiats de paiement et croissent rapidement. Bien plus, chaque spéculation devient un moyen pour en faire une autre ; car un individu ou une compagnie n'ont pas plutôt effectué leur paiement en billets, que ces billets sont immédiatement passés à d'autres pour le même effet.

La conséquence nécessaire des grands achats de terrain par spéculation est la création d'une propriété factice ; le président croit avoir remédié à ce mal en exigeant le paiement en espèces des biens nationaux, avec exception jusqu'au 15 décembre en faveur de ceux qui ont actuellement formé des établissements.

Le général Jackson recommande un changement dans le mode d'élection des présidents, pour empêcher, en tout cas, les choix du président et du vice-président de rouler sur la chambre des représentants et sur le sénat. Il déclare qu'il a agi dans l'affaire du Texas avec la plus grande bonne foi et la plus grande impartialité, et repousse avec indignation l'accusation portée contre le gouvernement américain de former des desseins ambitieux ou de suivre la ligue d'une politique insidieuse.

En somme, nous pensons que le message est un legs précieux pour le peuple des Etats-Unis. Le président, quoique ayant à cœur la stabilité des institutions américaines, est évidemment frappé vivement des maux dont les menacent les conséquences que peut avoir l'oubli des vrais principes. Les Américains cependant ont la force de la jeunesse, et les fautes qu'ils commettent sont moins dangereuses pour eux que des fautes semblables commises par une vieille nation.

— Dans l'impossibilité de donner la traduction intégrale du message d'adieu du président Jackson, nous en présentons à nos lecteurs une analyse fidèle, en en citant textuellement les passages qui nous paraissent d'un intérêt politique plus immédiat :

Le président commence par féliciter le congrès dans lequel il laisse le pays. Rien à l'intérieur ni au dehors n'annonce que ses institutions libres puissent cesser de produire leurs fruits, et la nation a lieu de s'enorgueillir de la situation générale des affaires.

Il félicite le gouvernement du succès des efforts combinés de la législation et du pouvoir exécutif pour le maintien de la paix ; mais il regrette que quelques questions importantes avec les autres puissances n'aient pas encore été résolues. Parmi ces dernières se trouve celle de la frontière nord-est. Sans douter du sincère désir qu'a le gouvernement de Sa Majesté Britannique de résoudre cette question, il n'a pu encore s'assurer les bases d'une solution satisfaisante.

« Nos relations diplomatiques avec la France ont été reprises, » dit-il, avec des circonstances qui attestent la disposition où se trouvent les deux gouvernements de conserver des rapports mutuellement avantageux, et de nourrir ces sentiments d'amitié que demandent si hautement les véritables intérêts des deux contrées. »

Les autres puissances de l'Europe, la Russie, l'Autriche, la Prusse, la Suède, le Danemark, entretiennent, Naples seul excepté, leurs relations de commerce avec le pays sur les bases les plus libérales.

Les réclamations des Américains auprès du gouvernement portugais ont été admises comme justes ; mais les changements survenus dans ce pays ne lui ont pas encore permis d'y faire droit.

L'amitié et la concorde règnent toujours entre les Etats-Unis et le Brésil et autres états voisins du continent, non moins que les relations commerciales.

Les relations avec l'Espagne sont sur le meilleur pied, sauf les charges imposées au commerce américain par les possessions d'outre-mer de cette puissance.

Les citoyens américains ont présenté leurs réclamations aux gouvernements de Belgique et de Hollande pour les pertes que leur a fait éprouver le bombardement d'Anvers.

On n'a à craindre l'interruption de la paix en Amérique qu'en raison des affaires du Texas et du Mexique.

Ici se place la déclaration dont parle le *Morning-Chronicle* dans l'article donné plus haut, de la bonne foi et de l'impartialité dont le gouvernement américain ne s'est jamais départi dans cette circonstance.

La bonne intelligence règne toujours avec les puissances barbaresques.

On négocie un traité avec l'empereur de Maroc.

Après ce compte-rendu de l'état des relations extérieures, le président passe à l'examen de l'état intérieur et financier du pays, principal objet de son discours, et dont nous avons déjà rendu un compte assez étendu, d'après le *Morning-Chronicle*.

Il en vient ensuite au mouvement militaire, que l'invasion des tribus indiennes des Siminoles et des Creeks a rendu indispensable, et établit qu'il a eu le plus heureux résultat par la soumission sans condition de l'une des tribus armées ; puis il rentre dans l'exposé de diverses considérations d'intérêt purement local et domestique, et termine ainsi :

« J'ai fini les observations que j'ai cru devoir présenter dans la dernière occasion que j'aurai de communiquer avec les deux chambres du congrès à leur assemblée. Je ne puis m'empêcher d'exprimer la gratitude que je dois au plus grand nombre de mes concitoyens, dont la bonté et l'indulgence m'ont encouragé et soutenu dans beaucoup de difficultés et de circonstances délicates où j'ai dû me trouver engagé dans le cours de ma carrière politique. »

» Quoique bien convaincu que mes efforts n'ont pas été couronnés par un succès égal au degré de faveur qui m'a été accordé, je suis sûr qu'on y verra le désir ardent de faire le bonheur de mon pays, et je me console de toutes les erreurs dans lesquelles j'ai pu tomber, par la conviction qu'elles trouveront un correctif dans l'intelligence et dans le patriotisme de ceux qui me remplaceront. »

vent du nord-est qui soufflait avec violence alimenta l'incendie à un si haut degré, qu'à cinq heures le bâtiment n'était plus qu'un monceau de ruines. Bientôt après, deux maisons contiguës devinrent la proie des flammes.

Jamais le feu n'avait causé dans notre ville des dommages si graves en si peu de temps. Les pertes occasionnées par l'incendie sont évaluées à 50,000 liv. sterl. (125,000 fr.). Les quatre-vingts familles se trouvent sans asile ; et l'on ne croit pas qu'elles aient fait assurer leur mobilier. Heureusement personne n'a péri. Cependant on ne craint pas que l'incendie fasse de nouveaux progrès ; car une petite rue sépare le théâtre de l'incendie de Calton-Street à l'ouest ; mais comme le vent chasse devant lui des masses de cendres brûlantes, on ignore encore ce qui pourra y arriver.

— Le *Toulonnais* affirme, d'après ses informations, que la nouvelle expédition qui se prépare contre Constantine sera organisée avec tous les éléments qui doivent en assurer le succès, et qu'elle partira des ports de Toulon et de Port-Vendres vers la fin du mois de mars. En attendant, on envoie quelques renforts en Afrique : ceux déjà partis et ceux qui vont suivre, présentent un effectif de 2,000 hommes.

Suivant le même journal, M. le contre-amiral Massieu de Clerval mettra son pavillon sur le vaisseau le *Montebello*, sur lequel M. le duc de Nemours prendra passage avec son état-major.

M. le prince de Joinville doit assister à l'expédition navale ; il fera une campagne sur les côtes d'Afrique, à bord du vaisseau l'*Hercule*, dont l'armement se poursuit avec activité. Ce bâtiment est commandé par M. le capitaine de vaisseau Casy.

— Les nommés Petit et Bruneri, canonniers au 4^e régiment d'artillerie, qui précédemment avaient été inculpés dans l'affaire du 30 octobre, ont comparu le 30 décembre, d'après l'ordre du ministre de la guerre, devant le premier conseil permanent de la division de Strasbourg, sous l'accusation, 1^o d'avoir proféré des cris séditieux sur la place du Marché-au-Foin de Strasbourg ; 2^o d'avoir insulté des agents de police ; 3^o et de s'être révoltés contre des agents de la force publique, dans l'exercice de leurs fonctions. M. le capitaine-rapporteur qui, d'après l'audition des témoins, avait abandonné le premier chef d'accusation, a cru devoir soutenir les deux autres, en blâmant néanmoins la conduite tenue, en cette circonstance, par les agents de police ; mais en suite d'une chaleureuse plaidoirie de M^e Gerbaut, avocat, dont les débuts oratoires s'étaient déjà fait remarquer devant la cour d'assises du Bas-Rhin, le conseil de guerre a acquitté à l'unanimité ces deux canonniers, et les a renvoyés à leurs corps, pour y continuer leur service.

— Nous avons parlé du grand nombre de sous-officiers et soldats qui ont demandé à se rendre en Afrique, à la nouvelle de l'événement de Constantine. Nous apprenons que parmi ces militaires se trouvent divers sous-officiers qui abandonnent leur grade pour entrer comme simples soldats dans les chasseurs d'Afrique ; quatre sous-officiers sont sortis du 5^e lanciers en garnison à Cambrai ; un nommé Silly, maréchal-des-logis chef, avait six années de grade et dix années de service.

— Dans le compte-rendu par le ministre des finances de la situation, au 31 octobre 1836, des caisses d'épargne dont les fonds sont déposés au trésor public, on trouve que les capitaux de la caisse d'épargne de Paris s'élevaient à 47,517,191 fr., et que ceux des caisses d'épargne établies dans les départements se montent à 42,634,624 fr., ce qui fait, pour tous ces établissements réunis, un total de 90 millions 151,815 fr.

— Par son mariage célébré, la semaine dernière, dans l'église St-Roch, M. le général Athalin est devenu l'époux de M^{lle} Lelandais, qu'on cite comme l'une des plus riches héritières de la Normandie.

Discours d'adieu du président Jackson au congrès des vingt-quatre Etats-Unis.

On lit dans le *Morning-Chronicle* l'article suivant sur ce document plus financier que politique :

« Le message du président des Etats-Unis est, cette année, d'autant plus intéressant, que ce sera le dernier que le général Jackson adressera au congrès. On dit que sa santé est fort précaire ; et il semble lui-même se demander si sa vie et sa carrière politique ne finiront pas ensemble. »

La plus grande partie du message est relative à une difficulté particulière au gouvernement des Etats-Unis.... l'embarras dans lequel le plonge l'excès de ses richesses. Ses revenus excèdent de beaucoup ses dépenses et ne peut trouver d'emploi du surplus qui ne présente des inconvénients.

Les recettes du trésor pour l'année 1836 se montent à environ 27,610,898 dollars, somme dans laquelle les douanes sont pour 22,523,151 dollars, et les terres pour 14,000,000. La dépense n'est que de 22,000,000 ; il y a donc dans le trésor une balance de l'énorme somme de 41,723,939, qui, prélèvement fait de cinq millions, doivent être répartis entre les divers états, en exécution de l'acte qui régle les dépôts du revenu national.

Ce revenu de surplus menace la constitution des Etats-Unis et les constitutions de chacun des états en particulier.

Pas de maxime politique mieux établie, dit le général Jackson, que celle qui nous dit que des dépenses imprudentes enfantent la prodigalité, et qu'un peuple ne peut espérer de conserver ses libertés s'il acquiesce long-temps à une politique qui le taxe pour des objets non nécessaires aux besoins légitimes et réels de son gouvernement.

Le transfert des dépôts aux législatures des états rendra le peuple indifférent à la conduite de ceux qu'il élut, et détruira ainsi la seule garantie d'un bon gouvernement.

Quand on fait des allocations extravagantes et de gaspillage, il faut augmenter les taxes, et le peuple, réveillé, veut nécessairement scruter le caractère des mesures qui augmentent ainsi son fardeau.

L'œil vigilant de l'intérêt personnel réprime les agents du peuple dans les gouvernements d'états et les retient dans les bornes d'une juste économie ; mais il est à craindre que la nécessité de percevoir des taxes ne vienne altérer, entre les gouvernements d'états, ces rapports, qui sont la principale base de leur union et de leurs libertés. Les législatures d'états, au lieu de s'étudier à restreindre leurs dépenses particulières à la somme la plus fai-

de prisonniers, parmi lesquels plusieurs officiers et un colonel, qui furent envoyés à l'empereur. Le capitaine Parquin ne perdit personne. Cette action hardie et si bien exécutée, qui aurait dû lui valoir un avancement rapide, ne fut pour lui le sujet d'aucune récompense, malgré la demande pressante qu'en avait fait le général Colbert; c'est que malheureusement il apportait à l'empereur le fatal renseignement que Soissons était rendu, et que 40,000 Russes et Prussiens, qui ne pouvaient nous échapper dans la position où ils se trouvaient, entre Soissons et l'armée, venaient de trouver leur salut.

A la Restauration, Parquin eut le commandement d'un escadron au 5^e régiment des chasseurs à cheval. Il fut appelé comme témoin à la chambre des pairs, dans le fameux procès du 19 août 1820. On lui fit un crime de ce qu'il ne dénonçait pas, comme conspirateur, le colonel Maziau, son ancien camarade de la garde impériale, avec lequel il avait eu une entrevue lors de son passage à Amiens.

« Le colonel Maziau ne m'a rien confié de ses projets, dit le commandant Parquin au grand-chancelier, qui l'interrogeait devant la cour: s'il me les avait confiés, j'aurais tout fait pour l'en détourner; mais n'attendez pas, nobles pairs, que j'aie, par une dénonciation quelconque, faire porter la tête de mon camarade sur l'échafaud. »

Comme on cherchait à insinuer que le commandant Parquin avait trempé dans la conspiration, parce qu'il avait refusé, à cette époque, un uniforme de l'ex-garde et la cocarde tricolore, qui lui avaient été adressés à Amiens par un inconnu, un des juges, oubliant que Parquin n'était pas sur le banc des accusés, mais bien sur celui des témoins (car 118 pairs sur 120 avaient déclaré qu'il n'y avait pas lieu à accusation contre lui), lui adressait ainsi la parole: « M. le commandant, vous conviendrez qu'il faut que vous ayez une manière de penser bien mauvaise pour qu'on vous ait envoyé un uniforme de l'ex-garde et une cocarde tricolore. » Parquin lui fit cette réponse péremptoire: « Je ne puis être responsable de ce qu'un individu que je ne connais pas me fait un pareil envoi, pas plus que le noble pair qui vient de m'interroger, ne le serait si, rentrant dans son hôtel, on venait à lui remettre une lettre anonyme dans laquelle serait renfermé une chanson séditieuse. »

Malgré sa conduite toute franche, toute loyale et pleine de générosité, Parquin n'échappa pas à une disgrâce sous le gouvernement de Louis XVIII, qui le mit à la réforme. Dès-lors, depuis 1820, il s'éloigna de sa patrie, pour aller vivre en Suisse où il épousa une Française. Il habitait sa terre du Wolfsberg, lorsque la révolution de juillet 1830 éclata. Il quitta aussitôt sa vie paisible, accourut à Paris pour y offrir ses services, et reprit son rang dans l'armée. Le roi paya son zèle du titre d'officier de la Légion d'Honneur. Mais la paix ayant été maintenue entre la France et l'étranger, Parquin retourna dans ses propriétés en Suisse, toujours prêt à les quitter encore s'il venait à réclamer le secours de son patriotisme et de son expérience militaire. (Extrait du *Biographe*, journal mensuel.)

ANNONCES JUDICIAIRES.

(1835) Lundi neuf de ce mois, dix heures du matin, place Lévis, à Lyon, il sera procédé à la vente par autorité de justice, d'un mobilier saisi, consistant en banque, farinière, pétrin, balance, commode, tables, secrétaire, poêle, sacs, mesures, et autres objets.

(1854) VENTE AUX ENCHÈRES, APRÈS DÉCÈS,

Galerie de l'Argue, escalier M, au 4^e.

Lundi neuf janvier mil huit cent trente-sept, il sera procédé, dans le domicile sus-indiqué, à la vente d'effets mobiliers, consistant en lit garni, commode, tables, chaises, linge de corps, habillements à l'usage d'homme, et autres objets.

Il sera perçu cinq centimes par franc en sus du prix de chaque adjudication.

ANNONCES DE MM. LES NOTAIRES.

(1347) VENTE AUX ENCHÈRES

D'une Maison située à l'angle de la grande rue Mercière et de la rue Thomassin, sur laquelle elle porte le n^o 1.

L'adjudication définitive aura lieu en l'étude de M^e Morand, notaire à Lyon, rue de la Gerbe, n^o 14, le mercredi 25 janvier 1837, à dix heures du matin.

S'adresser, avant le jour, audit M^e Morand, dépositaire du cahier des charges.

ANNONCES DIVERSES

(1709) **AVENDRE.**—Un fonds de restaurant bien achalandé, situé quartier des Terreaux. On donnera des facilités pour le paiement.

S'adresser rue Juiverie, n^o 17, au 1^{er}.

POUR CESSATION DE COMMERCE.

Vente à prix de fabrique, en gros et en détail.

D'un fonds de marchand de cristaux, porcelaines, terre de pipe et de Lorraine, vases à fleurs garnis et non garnis, toiles vernies, porte-huiliers et porte-liqueurs en bois des îles, cabarets peints et dorés.

S'adresser passage de l'Argue, n^o 70 et 72. (1681)

(1775) **A VENDRE ou A LOUER.**—Deux jolies Maisons de campagne, situées à Ecullay.

S'adresser chez M. Gaillard, rue de Castries, n^o 10.

(1849) Les sieurs Guillermin et Toriani ont l'honneur de prévenir le public qu'ils viennent d'ouvrir un café place de la Comédie. Ils apporteront le plus grand soin à la fabrication du chocolat et feront tous leurs efforts pour contenter leurs pratiques.

HOTEL DE L'ISÈRE,

RUE DE LA BARRE, N^o 13, A LYON.

On y sert à toute heure des dîners à prix fixe: à 1 fr. 25 cent., composé de trois plats, potage, dessert, 1/2 bouteille. — 2 f. cinq plats, potage, dessert, une bouteille vin vieux. MM. les voyageurs y trouveront des appartements bien tenus. (727)

(1853) Grand salon de société pour soirées de bal, rue de la Barre, n^o 13. Le propriétaire cédera le local *gratis* au moyen de consommation.

(1839) MM. MAY frères, marchands de chevaux à Besançon, ont l'honneur de prévenir MM. les amateurs qu'ils arriveront à Lyon le 15 janvier avec un fort et beau transport de chevaux danois et mecklinbourgeois, propres à la selle et la voiture, des attelages de première force. Ils seront logés hôtel de Henri-Quatre, faubourg St-Clair.

MALADIES DE POITRINE.

(1069) On recommande l'emploi du Sirop pectoral de Mou-de-Veau, inventé par M. Macors, pharmacien, rue St-Jean, n^o 30, à Lyon, aux personnes atteintes de rhumes, catarrhes, coqueluche, et dans toutes les irritations de poitrine. Ce Sirop calme promptement la toux, facilite l'expectoration et la respiration. On ne saurait trop le recommander pendant les saisons froides, humides et pluvieuses, et surtout engager le public à se défier de celui qui ne sortirait pas de la pharmacie de M. Macors.

COMPAGNIE

D'ASSURANCES GENERALES SUR LA VIE.

Les assurances sur la vie ont pour objet de garantir un capital ou une rente viagère à la mort d'une personne désignée, ou de se créer à soi-même des ressources pour l'avenir. Les primes à payer sont calculées en raison de l'âge de l'assuré et de la durée de l'assurance.

Ces assurances conviennent aussi aux prêteurs qui font des avances sur des rentes ou des pensions viagères; au créancier qui n'a d'autre garantie de remboursement que l'existence et l'industrie de son débiteur.

Les assurances sur la vie ont également pour objet de présenter aux épargnes des placements avantageux. Les rentes viagères rentrent dans cette catégorie; le taux est fixé selon l'âge du rentier; il est de 8 fr. 30 c. à 55 ans; de 9 fr. 15 c. à 59 ans; de 10 fr. à 63 ans; de 11 fr. à 67 ans; de 12 fr. à 71 ans; de 13 fr. à 75 ans; de 14 fr. 50 c. à 80 ans.

La compagnie existe depuis 1819; elle publie deux fois par an le compte de ses opérations.

Les bureaux sont à Lyon, chez M. Ed. Reveil, rue Neuve de la Préfecture, n. 1. (901)

Courriers POUR L'ITALIE.

A dater du 1^{er} janvier 1837, la maison *Larat Mille et Co*, quai St-Clair, n^o 15, à Lyon, fera partir tous les soirs, à huit heures précises,

Une berline en poste pour *Chambéry*, en correspondance directe avec les courriers sardes pour *Turin, Gènes, Milan* et toute l'Italie.

Ce service transportera les voyageurs, marchandises et valeurs avec la même rapidité que les dépêches et à des prix très-modérés.

FOURGONS ACCÉLÉRÉS journaliers pour l'Italie, en correspondance directe avec les vélocifères, diligences et fourgons en poste pour Gènes, Parme, Modène, Bologne, Venise, Trieste, etc.

ROULAGE ORDINAIRE pour toute l'Italie. (1631)



LA PATE PECTORALE DE LICHEN remplace avantageusement par son BON GOUT, son EMPLOI FACILE, et surtout SON EFFICACITÉ, les TISANES, SIROPS et autres PATES qui sont mises en usage pour la guérison des IRRITATIONS DE LA POITRINE connues sous les noms de RHUMES, ENROUEMENTS, ESQUINANCIE, CATARRHES, COQUELUCHES, ASTHME, PHTHISIE, ETC. — Prix des boîtes: 1 fr. 20 c. et 1 fr. 80 c.

Chez VERNET, pharmacien, place des Terreaux, n. 13, dépositaire des REMÈDES APPROUVÉS, BREVETÉS et AUTORISÉS, préconisés dans ses journaux. (1480)

MALADIES DE POITRINE.

Le Sirop pectoral de Vélar, approuvé des Facultés de médecine comme le plus puissant spécifique dont on puisse faire usage contre les rhumes, catarrhes, asthmes, irritations d'estomac et de poitrine, les crachements de sang ou hémoptisie, la transpiration arrêtée, vulgairement appelée chaud et froid, et contre la coqueluche, se vend chez Courtois, ancien pharmacien-interne des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, n^o 10, à St-Clair, près la Loterie. L'efficacité de ce sirop est constatée par de nombreuses guérisons mentionnées au prospectus qui accompagne les flacons.

DÉPÔTS:

Vienne, Moutet fils, épiciers, rue Marchande.
Givors, Clémence, quincaillier.
Givors, Thivy, épiciers, Grande-Rue.
Grenoble, Decheaux père, quincaillier, Grande-Rue.
St-Etienne, Millet-Dubreuil, épiciers-droguistes, place de l'Hôtel-de-Ville n^o 39.
Roanne, Amelot, confiseur.
Montbrison, Gontard, pharmacien.
Villefranche (Rhône), Roset, confiseur, Grande-Rue, n^o 39.
Chalon-sur-Saône, Courant, coiffeur et quincaillier, au coin de la rue au Change.
Mâcon, Charpentier, marchand de papier et d'estampes.
Tournus, Dupont père, épiciers.
St-Chamond, Sagniol-Peyre, quincaillier et faïencier, Grande-Rue, n^o 99.
Bourgoin, Charles, quincaillier, place d'Armes.
Romans, premier confiseur, place Fontaine-Couverte.
Valence, Bonzier, confiseur, place des Clercs.



DRAGÉES DE BUBBINE

Sans odeur ni arrière-goût, pour le traitement des maladies secrètes, écoulements nouveaux et anciens, qu'elles arrêtent en peu de jours, chez Labelonye, pharmacien, rue Bourbon-Villeneuve, 19, à Paris. — Prix: 3 f. — Dépôts à Lyon, Vernet, place des Terreaux; Mâcon, Lacroix; Chalon-sur-Saône, Terral; Roanne, Chervette; Vienne, Rouvière. (1695)

ENGELURES.

De tous les remèdes connus jusqu'à ce jour, comme spécifiques des engelures, gèrures ou crevasses, aucun ne peut être comparé à celui découvert par Ques, pharmacien. Les succès nombreux qu'il a déjà obtenus sont un sûr garant de son efficacité.

Se vend à la pharmacie, rue de l'Arbre-Sec, n^o 31. (1812)

Maladies Secrètes et de la Peau.

SIROP VEGETAL DE SALSEPAREILLE.

Préparé par COURTOIS, pharmacien à Lyon; ancien interne des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, à Saint-Clair, près de la Loterie.

Ce sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénériens, indispensable après l'usage du mercure dont le détruit totalement les traces; spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les âpretés et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scorbut, gales, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgement des glandes et des articulations, rhumatisme, goutte, les fleurs blanches des femmes, et contre les écoulements récents ou invétérés, et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procurent une guérison radicale. Prix: 8 f. et 4 f. la bouteille.

Le public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le vil prix pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce sirop en font le plus bel éloge.

On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

A Dijon, chez Borsary, chirurgien-dentiste, rue Vauban, n^o 15.
A Marseille, chez Thumain, pharmacien, Grande Rue de Rome.
A Grenoble, chez Decheaux père, quincaillier, Grande-Rue.
A Genève, chez M. Burkel, droguiste.
A Vienne, chez Moutet fils, épiciers, rue Marchande.
A Nîmes, Roque-Verdier, pharmacien.
A Mâcon, M. Charpentier, marchand de papier et d'estampes.
A Rive-de-Gier, chez M. Jacques Chollet, épiciers, rue Paluy.
A Givors, chez M. Thivy, épiciers, Grande-Rue.
A Saint-Etienne, chez M. Pignol, droguiste-herboriste, rue de Lyon.
A Avignon, chez Guibert, pharmacien, place St-Didier.
A Villefranche (Rhône), Roset, confiseur.
A Chalon-sur-Saône, chez Courant, quincaillier-coiffeur, au coin de la rue au Change.
Valence, Bonzier, place des Clercs.
Lons-le-Saulnier, Vincent, épiciers et marchand de parapluies, place de la Liberté.
Paris, Maréchal, épiciers, rue du Pont-au-Choux, n^o 14 ou 17.
Le Puy, Bernardpic, droguiste, rue Panesac, n^o 164.
Ainsi que dans les principales villes de France.

Syphilis

ET

Maladies Cutanées

SIROP DÉPURATO-LAXATIF DE SÉNÉ,

PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT.

Préparé par PÉRENIN, pharmacien-chimiste, rue du Palais-Grillet ou Puits-Pelu, n^o 23, à Lyon.

Les guérisons opérées chaque jour par ce puissant dépuratif sont un sûr garant à la confiance publique.

Un nombre considérable de personnes affectées de maladies vénériennes les plus graves et les plus opiniâtres, telles que BUBONS, ULCÈRES rongeurs, VEGETATIONS, BOUTONS, ÉCOULEMENTS anciens ou récents, RÉTRÉCISSEMENTS, FLEURS ou PERTES BLANCHES LES PLUS REBELLES, ont été ramenées par son usage à la santé la plus parfaite; il en a été de même de celles atteintes de GALES, rentrées ou répercutées, DÉMANGEAISONS DE LA PEAU, ÉRUPTIONS, AFFECTIONS DARTREUSES, SCORBUTIQUES et SCROFULEUSES, etc. etc. Ces résultats sont d'autant plus satisfaisants que la plupart d'entr'elles avaient employé divers traitements infructueux.

Ce Sirop, préparé avec tous les soins que son importance exige, est d'un goût très-agréable et d'un emploi facile; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières et n'exige pas un régime trop austère.

Entièrement végétal, il remédie aux accidents mercuriels.

Prix: 5 francs le 1/4 de pinte.

On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat par la poste.) (299)

GRAND THÉÂTRE. — Dimanche 8 janvier 1837. — GUSTAVE III, opéra — Six heures.

Après le spectacle, 1^{er} Grand Bal paré et masqué.

Bourse de Paris du 5 janvier 1836.

Cinq pour cent	108 33	108 40	108 20	108 40
— fin courant	108 70	108 70	108 60	108 60
Quatre pour cent	99 25			
Trois pour cent	79 45	79 40	79 40	79 40
— fin courant	79 70	79 75	79 55	79 70
Rentes de Naples	97 70	97 90	97 70	97 90
— fin courant	98 15	98 20	98 15	98 20
Actions de la Banque	2530			
Quatre Canaux	1210			
Caisse hypothécaire	780			
Emprunt d'Haïti	»			

AMÉDÉE ROUSSILLAC.

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, RUE POULAILLERIE, 19.